

ZIMBABWE

La « diplomatie discrète » de la SADC ne doit pas se transformer en approbation tacite des violations des droits humains

Index AI : AFR 46/002/02

« La série d'engagements non tenus en matière de droits humains par le Zimbabwe devrait inciter les membres de la Southern African Development Community (SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe) à ne pas prendre pour argent comptant les promesses faites lors du Sommet extraordinaire de l'organisation qui s'est tenu le 14 janvier au Malawi », a déclaré ce jour (mardi 15 janvier 2002) Amnesty International.

« La diplomatie discrète ne doit pas se transformer en approbation tacite des violations graves des droits humains qui se poursuivent au Zimbabwe, a ajouté l'organisation. Alors que le président Robert G. Mugabe s'est engagé à mettre en œuvre des réformes en matière de droits humains vis-à-vis du Commonwealth, de l'Union européenne (UE) et maintenant de la SADC, il n'y a aucun signe de rémission dans la campagne d'homicides, de torture et d'intimidation menée contre l'opposition politique. La SADC s'assurera-t-elle que les promesses qui lui ont été faites sont tenues – et si oui, comment ? »

Le communiqué final du sommet énumérait les mesures que s'est engagé à prendre le gouvernement zimbabwéen, qui a notamment promis de veiller au plein respect des droits humains, ainsi que de garantir la liberté d'expression et l'indépendance du pouvoir judiciaire, et accepté d'accorder une habilitation à des observateurs nationaux et internationaux.

Or, tandis que le président Mugabe s'engageait au Malawi à améliorer la situation des droits humains dans son pays vis-à-vis des chefs d'État d'Afrique australe, son parti politique et sa milice – les « vétérans » (anciens combattants de la guerre d'indépendance) – ont tenté de tuer David Mpala, député du parti d'opposition *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique), ainsi que plusieurs militants de l'opposition.

Dimanche 13 janvier 2002, une vingtaine de « vétérans » agissant avec le soutien du gouvernement et des sympathisants de la *Zimbabwe African National Union-Patriotic*

Front (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), actuellement au pouvoir, ont enlevé en plein jour David Mpala, dans le centre de la ville de Lupane, au Matabeleland. Ses ravisseurs l'ont tailladé à coups de couteau et abandonné en dehors de la ville. D'après les informations recueillies, la police a arrêté 11 suspects à la suite de ces événements.

La veille, plus de 70 sympathisants du parti au pouvoir portant des tee-shirts de la ZANU-PF avaient attaqué un bureau du MDC à Murambinda, agressant à l'arme blanche sept partisans présumés du MDC, dont deux ont dû être hospitalisés après avoir été grièvement blessés.

Le Zimbabwe avait également promis à l'UE vendredi 11 janvier 2002, dans le cadre de consultations organisées en vertu de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, d'autoriser le déploiement d'observateurs dans le pays, et déclaré qu'il adresserait d'ici peu des invitations à cet effet.

Amnesty International relève que l'UE a demandé que des observateurs électoraux internationaux puissent accéder au Zimbabwe six semaines pleines avant le scrutin présidentiel prévu dans ce pays. Cela signifie que les représentants de l'UE devraient y être déployés d'ici la fin de la semaine prochaine. L'organisation de défense des droits humains espère sincèrement que le Zimbabwe honorera ses engagements, mais appelle l'UE à garder les yeux fixés sur cette échéance et à demander que le déploiement de ses observateurs commence immédiatement, conformément aux réponses données par les dirigeants zimbabwéens.

« La SADC, l'UE et le Commonwealth doivent insister pour que des observateurs et des enquêteurs compétents en matière de droits humains soient déployés d'ici la fin de la semaine prochaine, car c'est maintenant qu'il faut surveiller la situation sur le terrain », a souligné Amnesty International.

L'organisation a également fait observer que lorsque les autorités zimbabwéennes s'étaient engagées vis-à-vis du Commonwealth à rétablir l'état de droit dans leur pays en septembre 2001 à Abuja, au Nigéria, elles avaient manqué à leur promesse peu après. En fait, la campagne de violences commises avec le soutien de l'État avait même semblé s'intensifier après la signature de l'Accord d'Abuja, notamment via le déploiement de nouveaux miliciens ayant reçu une formation militaire sous le couvert du *National Youth Service* (Service national de la jeunesse). Le président Mugabe semble sûr que le Commonwealth ne s'acquittera pas

convenablement de sa tâche de surveillance, et qu'il ne donnera aucune suite concrète au non-respect de ces engagements. Le Commonwealth doit le détromper et insister pour que son Groupe d'action ministériel – qui n'a pas été autorisé à se rendre dans le pays – puisse enfin accéder au Zimbabwe.

« Les engagements pris lors du sommet de la SADC risquent de devenir à leur tour des mots creux, a déclaré Amnesty International. La SADC doit indiquer par quel mécanisme de contrôle indépendant elle entend s'assurer que le président Mugabe respecte effectivement les promesses faites au Malawi. La SADC doit également demander instamment au Zimbabwe d'inviter des rapporteurs spéciaux des Nations unies, en qualité d'enquêteurs indépendants, à mener des investigations sur les allégations faisant état d'homicides à caractère politique, d'actes de torture, de menaces contre des journalistes et de subversion du pouvoir judiciaire. »

Bien que le président Mugabe se soit également engagé à veiller au respect de la liberté d'expression, et à permettre aux journalistes zimbabwéens et internationaux de mener leurs activités sans entraves, Amnesty International s'inquiète de l'adoption de nouvelles lois qui restreignent l'exercice de la liberté d'expression. Ainsi, la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité adoptée la semaine dernière érige en infractions pénales les manifestations politiques non violentes et punit de peines d'emprisonnement les individus reconnus coupables d'« insulte au président » et de « trouble à l'ordre public ».

« Le monde entier a vu une organisation intergouvernementale (OIG) après l'autre arracher des promesses de réformes au gouvernement du Zimbabwe, tandis que celui-ci cautionne les homicides, les "disparitions" et les actes de torture dont sont victimes des citoyens de ce pays, a déploré Amnesty International. Les gouvernements africains et européens qui exercent des pressions sur les autorités zimbabwéennes pour que cessent les violences commises avec le soutien de l'État ne remettent nullement en cause la souveraineté du Zimbabwe ; ils réaffirment les principes que tous les pays doivent respecter pour faire partie de la communauté internationale des nations », a conclu Amnesty International.

Complément d'information

Le texte qui suit est extrait du communiqué du sommet de la SADC relatif au Zimbabwe :

« Le Sommet s'est félicité des mesures qui doivent être prises au Zimbabwe concernant les points suivants : le plein respect des droits humains, notamment des droits aux libertés d'opinion, d'association et de réunion pacifique pour tous ; l'engagement de mener des enquêtes exhaustives et impartiales sur tous les cas de violences politiques signalés en 2001 et des mesures concrètes en ce sens ; la mise en place d'une Commission de contrôle électorale zimbabwéenne dotée de ressources adéquates et pouvant fonctionner de manière indépendante ; l'habilitation et l'enregistrement d'observateurs nationaux indépendants en temps voulu pour les élections ; l'invitation en temps voulu et l'habilitation d'un large éventail d'observateurs électoraux internationaux ; l'engagement de respecter la liberté d'expression telle qu'elle est garantie par la Constitution du Zimbabwe ; la réaffirmation par le Zimbabwe de la liberté accordée aux journalistes nationaux et internationaux de couvrir les événements nationaux importants, notamment les élections, dans le cadre de ses lois et règlements ; l'engagement du gouvernement zimbabwéen de respecter l'indépendance du pouvoir judiciaire et de veiller à la primauté du droit ; et le transfert par le gouvernement zimbabwéen des occupants de fermes non sélectionnées [pour acquisition par l'État] sur des terres acquises légalement. »

La liste ci-dessus a été reproduite mot pour mot telle qu'elle figurait dans le communiqué diffusé au terme des consultations ayant eu lieu le 11 janvier 2002 entre l'UE et le Zimbabwe. Dans son communiqué, l'UE a souligné que les autorités zimbabwéennes s'étaient déclarées prêtes à prendre un certain nombre de mesures concrètes afin de dissiper les inquiétudes exprimées par l'UE sur ces points, mais a souligné qu'à ce stade, elle n'était pas convaincue que ces inquiétudes seraient dissipées. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Samkelo Mokhine, attaché de presse de la structure de coordination sud-africaine d'Amnesty International, au +27 83 261 2656. Vous pouvez également contacter le Service de presse de l'organisation, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>